

# Déchetterie

Déchetterie

Cécile WIECZOREK - [wieczorek@wanadoo.fr](mailto:wieczorek@wanadoo.fr)

Chaque français produit en moyenne 360 kg de déchets ménagers par an, dont 20 % sont recyclés. Le reste est incinéré ou mis en décharge. Le tri sélectif permet de mieux valoriser ces déchets. Mais le tri sélectif dépend surtout de chacun d'entre nous : un déchet mal trié peut souiller les autres déchets d'un conteneur.

## COMMENT TRIER SES DECHETS ?

### Verre

Les bouts de vitres, de miroirs cassés et les ampoules ne doivent pas être collectés dans cette poubelle.

**Papiers et cartons** Ces matériaux sont recyclables : cartons d'emballage, journaux, magazines, papiers d'écriture? Les couches culottes sont à jeter dans la poubelle d'ordure générale, ainsi que les mouchoirs et tous les papiers souillés. Les cartons sales doivent également être jetés dans la poubelle d'ordure générale. Il ne faut pas jeter les enveloppes à fenêtre dans le papier à recycler. Il convient également de penser à enlever les agrafes.

**Métaux** Ce matériau est recyclable : aérosols, bidons, barquettes d'aluminium, boîtes de conserve et canettes par exemple. Les boîtes de conserve doivent être vidées mais non lavées. Il ne faut pas emboîter les différents emballages car les employés du centre de tri n'auront pas le temps de les séparer.

**Certains plastiques** Certains plastiques sont recyclables également : bouteilles plastiques, bouteilles de laits souples, produits ménagers? Les pots de yaourts ne font pas partie des produits recyclables. Il convient de les jeter dans la poubelle d'ordure ménagère. Les barquettes plastiques et polystyrène ne doivent pas être jetés dans la poubelle de recyclage. De même, les sacs plastiques et les films plastiques enveloppant les revues et les emballages ne sont pas recyclables. Vous pouvez jeter les bouteilles et flacon avec leurs bouchons. Il est inutile de laver les conteneurs avant de le jeter, mais juste de les vider. Compactez vos bouteilles d'eau : cela permet de prendre moins de place dans vos poubelles et d'éviter des rotations de camions de ramassage.

## LES ENCOMBRANTS

Pour se débarrasser d'objet ou de matériaux hors d'usage, ayez le réflexe déchetterie

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent. Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Les déchets acceptés :

? les déchets encombrants hors d'usage : biens d'équipement (électroménager, mobilier...) ;

? les gravats, les déchets de jardin ;

? les déchets dangereux des ménages. Les activités de bricolage, d'entretien ou de jardinage peuvent générer des déchets dangereux pour la santé humaine et l'environnement. Les piles, accumulateurs, résidus de peintures et solvants, huiles de vidange peuvent être explosifs, corrosifs, toxiques, irritants, inflammables...

Non

2009.08.06 22:23

2009.08.06 22:23